

# PROJET PEDAGOGIQUE DES MERCREDIS

Année 2018 - 2019

## CENTRE DE LOISIRS D'URRUGNE



*SERVICE SPORT JEUNESSE*

# SOMMAIRE

## I. Rappel du projet éducatif territorial (PEdT) page 3

1. Les principes du PEDT
2. Les objectifs généraux

## II. Le projet pédagogique page 4

1. L'équipe
2. Le public accueilli
3. Les périodes
4. Les locaux

## III. Les objectifs page 5

1. Permettre la découverte de nouvelles activités culturelles, sportives et manuelles
2. Favoriser le lien avec les familles
3. Développer les activités en partenariat avec l'école

## IV. Le fonctionnement page 6

1. Les horaires de la journée
2. Les activités

## V. L'évaluation page 8

1. L'évaluation de l'organisation
2. L'évaluation par les enfants
3. L'évaluation individuelle des animateurs

## I. Rappel du Projet Educatif Territorial (PEDdT)

### 1. Les principes du Projet éducatif territorial

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des classes est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Il est important, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture, de proposer une organisation du temps libre propre à favoriser leur développement harmonieux.

Le désir de connaître et d'être ensemble peut s'organiser autour d'activités culturelles, sportives et ludiques, menées dans le cadre des différents temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Décret n 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

- Les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation seront organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Le PEDT associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'Etat, associations, institutions culturelles et sportives, etc....

Objectif : Mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Le PEDT exprime une ambition en matière d'éducation.

- Il formalise l'engagement des partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer leur cohérence sur l'ensemble des temps de vie des enfants.
- Il garantit une continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements et les activités proposées avant et après l'école. Ses actions correspondent aux besoins identifiés sur le territoire (diagnostic partagé). "

### 2. Les objectifs généraux

#### a **Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique**

- ✓ *Structurer le partenariat éducatif*
- ✓ *Qualifier les acteurs*

#### b **Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes**

- ✓ *Favoriser la réussite scolaire*
- ✓ *Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie du jeune*
- ✓ *Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif*
- ✓ *Permettre une meilleure connaissance de leur environnement en organisant un lieu*

« ressource » concernant la vie quotidienne, la formation, le sport, etc.

### **c Éduquer à la citoyenneté**

- ✓ Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » et prévenir les comportements d'incivilité ou de délinquance
- ✓ Favoriser la participation des enfants et des jeunes

### **d Valoriser le rôle éducatif des parents**

- ✓ Favoriser le dialogue entre professionnels et parents
- ✓ Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles



## **II. Le projet pédagogique**

### **1. L'équipe**

L'équipe du Centre est composée de 2 directeurs, de 6 animateurs et de stagiaires BAFA et BPJEPS. Du personnel technique assurant la restauration et l'entretien intervient le mercredi et est considéré comme membres de l'équipe.

L'équipe d'animation est recrutée selon des critères définis :

- Diplômés : BPJEPS, BAFD, BAFA ou équivalent
- Ayant les qualités nécessaires à l'animation de groupes d'enfants
- Mixte : répartition équivalente ou presque de garçons et de filles
- Priorité est donnée aux animateurs de la commune

### **2. Le public accueilli**

Les enfants accueillis au Centre de Loisirs résident en priorité sur la commune (une minorité sur les communes avoisinantes). Ils sont âgés de 3 à 14 ans.

Le centre de loisirs peut accueillir jusqu'à 92 enfants par jour conformément à la déclaration effectuée auprès des services de la DDCS 64.

### **3. Les périodes**

36 mercredis composent la période. Deux réunions / mois sont planifiés afin de préparer les animations et prestations du mercredi et de faire des bilans en équipe. Ces temps de rencontre permettent de proposer un programme d'activité cohérent et adapté aux objectifs fixés dans le projet pédagogique.

### **4. Les locaux**

Le centre de loisirs comprend différents types de locaux pouvant accueillir 172 enfants par jours en période de pointe et permettant de proposer un panel d'activités assez large (salle et extérieur)

- 1 salle par atelier
- 1 réfectoire
- 1 salle de repos
- 1 salle pour les animateurs
- 1 bureau
- 1 régie
- 1 infirmerie
- Des sanitaires (lavabos et toilettes)
- 1 fronton
- 1 mur à gauche couvert
- Des espaces verts

### III. Les objectifs

Dès la rentrée de septembre 2018, la commune repasse à l'organisation du temps scolaire à 4 jours.

Le « plan mercredi » du Ministère de l'Education Nationale a pour objectif de mettre en place des mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école en proposant aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

La ville d'Urrugne est labellisée « plan mercredi ». Un label qui garantit des activités de qualité intégrées dans le projet éducatif territorial de la ville répondant à la charte qualité « Plan mercredi ». C'est la mise en place d'activités éducatives en lien avec les ressources du territoire : sport, culture, nature et adaptées aux enfants en situation de handicap

#### **1. Permettre la découverte de nouvelles activités culturelles, sportives, manuelles, environnementales**

- *Objectifs opérationnels :*
  - ✓ Donner les moyens aux animateurs de trouver de nouvelles activités et de se former.
  - ✓ Favoriser la découverte de nouvelles activités grâce à des intervenants extérieurs
  - ✓ Utiliser le tissu associatif local

## 2. Favoriser le lien avec les familles

- *Objectifs opérationnels :*
- ✓ Assurer un accueil de qualité des parents au centre de loisirs
- ✓ Mettre en place une commission famille pour discuter du fonctionnement du centre de loisirs
- ✓ Mettre en place des activités parents / enfants au centre de loisirs

## 3. Développer les activités en partenariat avec les écoles

- *Objectifs opérationnels :*
- ✓ Mettre en place des cycles d'activité en lien avec les cycles scolaires : ateliers cirques, ateliers nature... Une concertation avec les directeurs des établissements scolaires concernés sera mise en place afin de déterminer les activités pouvant être transversales aux différentes structures.
- ✓ Mettre en place des ateliers pour les écoles au centre de loisirs : des ateliers spécifiques peuvent être mis en place au centre de loisirs pour les écoles afin de profiter des compétences de l'équipe du centre et des locaux propices à des activités que l'on ne peut pas faire dans les écoles.
- ✓ Mettre en place des journées thématiques en lien avec les projets d'écoles

## IV. Le fonctionnement

Suite au retour de la semaine à 4 jours, le fonctionnement à la journée et aux obligations liées à la mise en place du « plan mercredi » a été revu.

Le mercredi fonctionne en journée complète sauf pour les enfants de l'école St François Xavier qui ont école le matin.

Le matin, les enfants sont répartis en 2 groupes, maternels et élémentaires.

Il leur est proposé des ateliers décloisonnés sur 3 thématiques : arts, sports et nature. Les enfants ont 4 choix d'activités par matinée. Les enfants auront des activités diverses et variées comprises dans ces 3 thématiques.

L'après-midi, les enfants sont séparés en groupe d'âge (PS, MS/GS, CP/CE1 et CE2 et plus) afin de respecter les rythmes de chacun et de mettre en place des activités et des projets plus adaptés à leurs capacités et à leurs envies.

Petites sections, moyennes et grandes sections : faire découvrir aux enfants la nature par le biais de l'art avec en support les aventures de 2 petits singes.

Cp/Ce1 et Ce2/Cm2 : ces deux groupes seront sur des projets à long terme, avec la création d'un spectacle musical, la mise en place d'un tournoi intercentre de sport, des animations intergénérationnelles avec l'Ehpad et la résidence senior, et des projets autour du potager.

## 1. Les horaires de la journée

**7h30** : Ouverture du centre

**9h00** : Départ dans les groupes avec appel et petite collation pour les maternels.

**9h30** : Début des activités

**11h30** : Premier service cantine pour les enfants qui sont arrivés dès le matin

**12h15** : Arrivée des enfants d'Immaculée et St François-Xavier

Ces enfants commencent leur repas avec les enfants présents en cantine depuis 11h30

**12h30** : Temps calme autour d'activités de détente pour les enfants de PS et MS/GS

Moment calme, lecture et jeux de société, pour les élémentaires

**13h10** : Sieste pour les PS et MS/GS qui le souhaitent ou qui en manifestent le besoin

Début des temps méridiens pour les autres

**14h30** : Début des activités

**16h15** : Goûter et départ des enfants

**18h30** : Fermeture du centre

## 2. Les activités

Dans l'enceinte de la structure :

Les animateurs proposent des activités diverses et variées telles que :

- ✓ Activités manuelles
- ✓ Activités sportives dans les nouveaux espaces à disposition (mur à gauche, fronton, espace verts, ...)
- ✓ Activités d'éveil artistiques et culturelles
- ✓ Jeux divers et grands jeux collectifs
- ✓ Bibliothèque et jeux de société

Hors de la structure :

Des activités sont organisées à l'extérieur du centre de loisirs :

- ✓ Activités gratuites telles que la plage (Socoa), les balades en montagnes, les sorties vélos, les sorties dans les parcs, ...
- ✓ Activités payantes : en fonction des thèmes, de la période et du budget

## V. L'évaluation

### 1. L'évaluation de l'organisation

Une réunion spécifique à l'organisation technique, humaine et logistique est mise en place entre chaque période de vacances soit 1 réunion pour 1 cycle de 7 semaines.

Elle diffère des réunions de préparation d'activités et de réflexion autour des projets menés.

Un questionnaire de satisfaction est distribué aux familles en fin d'année pour recueillir leurs opinions, attentes et besoins. Ces informations seront prises en compte pour la rentrée 2018-2019.

### 2. L'évaluation par les enfants

Chaque binôme d'animateurs met en place un dispositif d'évaluation pour les enfants adapté à leur âge, leur permettant de s'exprimer sur la vie du groupe, les activités, les relations entre eux et avec les adultes.

### 3. L'évaluation individuelle des animateurs

Les stagiaires mettent en place une activité par mercredi qui est visée par le directeur. Elle permet de vérifier l'évolution de l'animateur tout au long du séjour.

Pour les animateurs, deux évaluations individuelles seront mises en place en décembre et en juin. Ces entretiens seront retranscrits sous forme de bilans écrits et transmis au service des ressources humaines.